

Convention d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Entre l'organisme de formation : **l'ÉCOLE des PARENTS et des ÉDUCATEURS de la LOIRE**

Situé : **15 rue Claudius Buard, 42100 SAINT-ETIENNE**

Déclaration d'activité n° **82420003142**, Numéro SIRET : **77637297100049**

Représenté par : **Mme Pauline PRUVOST**, Directrice

Et le bénéficiaire : **COMMUNE ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON – HÔTEL DE VILLE**

Situé : **CS 10032 – 42161 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON CEDEX**

Représenté par : **Mr François DRIOL**, Le Maire

Est conclue la convention suivante :

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer des bénévoles à l'Analyse des Pratiques Professionnelles suivante organisée par l'organisme de formation.

« ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES »

Durée : **4 heures soit 2 séances de 2 heures**

Lieu d'intervention : **Dans les locaux de la Mairie**

Effectifs formés : Environ 15 personnes

Intervenant(e) : **Mme Aline UZEL**

Dates de formation :

Date	Heure	Lieu
26/09/2025	15h00-17h00	Idem ci-dessus
05/12/2025	13h30 – 15h30	Idem ci-dessus

2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en amont au bénéficiaire qui se charge de le transmettre aux stagiaires.

3. Engagement de participation à l'action

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) stagiaires(s) aux dates et lieux prévus ci-dessus.

4. Tarif de l'intervention

En contrepartie de cette action d'APP, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session (Si l'action est étalée dans le temps, nous demandons un règlement intermédiaire. Dans ce cas là, le détail sera mentionné ci-dessous) :

Description	Prix
Formation	905.57€

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 905.57 €

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Modalités de règlement :

- **Par chèque à l'ordre de l'EPE de la Loire**

Le règlement est à envoyer à : L'École des Parents et des Éducateurs de la Loire
15 rue Claudius Buard 42100 Saint-Etienne

- **Par virement bancaire ou postal : IBAN : FR76 1450 6000 3372 8423 7166 078
BIC : AGRIFRPP845**

- Déposée sur CHORUS : Oui ☐ Non ☐
(Merci de nous transmettre votre numéro de SIRET) _____

Acceptez-vous recevoir la facture par mail : Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de noter l'adresse mail sur laquelle nous devons envoyer la facture (majuscule svp) :

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) ou à son employeur à l'issue de la formation.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de St Etienne sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à St Etienne, le 02/09/2025.

Pour l'organisme de formation,
EPE DE LA LOIRE,
Mme Pauline PRUVOST
Directrice

Pour le bénéficiaire
Commune d'Andrézieux-Bouthéon
Mr François DRIOL
Le Maire

(Date, signature et tampon suivi de la mention lu
et approuvé)

